

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le MARDI 27 NOVEMBRE, à 14 h 00, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 15 h 00).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte (arrivée à 14 h 09 au Rapport n° 18/5-003) / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / BÉLIM Audrey

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

BELDA David	par HOAREAU Jean-François
BOMMALAIS Geneviève	par LOWINSKY Jacques
MARCHAU Jean-Pierre	par DELORME Éric
DUCHMANN Yvette	par ASSABY Maximilien
LOYHER Jeanne	par ANDAMAYE Marie-Annick
MÉLADE Thierry	par BAREIGTS Éricka
SILOTIA William	par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 31 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 18/5-015
CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)		
CHOPINET Gérard			
CLAIN Claudette			
ADAME Brigitte			
(*) HO-SHING Cynthia			

CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
(*) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

ADAME Brigitte	(déléguée / Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 18/5-021
(*) KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/5-023
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/5-029

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(*) absent à la séance

DÉPLACEMENT D'ÉLUE

ADAME Brigitte	arrivée à 14 h 09	au Rapport n° 18/5-003
----------------	-------------------	------------------------

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 31 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

OBJET **Nouveau Programme national de Renouveau urbain (NPNRU)**
Avenant n° 1 au protocole de préfiguration de la convention du Projet de Renouveau urbain sur le Nord Est Littoral (PRUNEL)

I - Contexte

Le protocole de préfiguration du Projet de Renouveau urbain sur le Nord Est Littoral (PRUNEL) a été signé le 14 juin 2016 par l'Etat, l'ANRU, la CINOR, la Ville de Saint-Denis, les cinq bailleurs présents sur le quartier (la SIDR, la SHLMR, la SODIAC, la SEDRE et la SEMADER), la Caisse des Dépôts et Consignations...

Ce protocole prévoyait notamment lancement de différentes études pré-opérationnelles et la mise en place d'une Direction de Projet.

La fin contractuelle de ce protocole était fixée au 31 décembre 2018.

II - Justification de l'avenant

Toutes les études ont été lancées à partir de juin 2017, après la préparation des différents cahiers de charges et des procédures de consultation.

Elles ont permis d'aboutir à une première trame du Projet de Renouveau urbain qui a été présenté en réunion de travail partenariale le 31 mai dernier.

Cependant toutes ces études ne seront pas achevées au 31 décembre de cette année, ce qui nécessite un avenant au protocole pour prolonger la durée du protocole au 31 décembre 2019, afin d'ajuster le calendrier opérationnel et l'évolution des concours financiers de l'ANRU.

Il n'y a pas de changement du montant de l'enveloppe financière, ni du montant de la participation de la Ville.

Ceci exposé, je vous demande de m'autoriser (ou mon représentant) à signer l'avenant n° 1 au protocole de préfiguration (dont le projet est joint en annexe) du Projet de Renouveau urbain du Nord Est Littoral, ainsi que les documents afférents à cette affaire.

OBJET **Nouveau Programme national de Renouveau urbain (NPNRU)**
Avenant n° 1 au protocole de préfiguration de la convention du Projet de
Renouveau urbain sur le Nord Est Littoral (PRUNEL)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/5-008 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur NAILLET Philippe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer l'avenant n° 1 au protocole de préfiguration (dont le projet est joint en annexe) du Projet de Renouveau urbain du Nord Est Littoral, ainsi que les documents afférents à cette affaire.



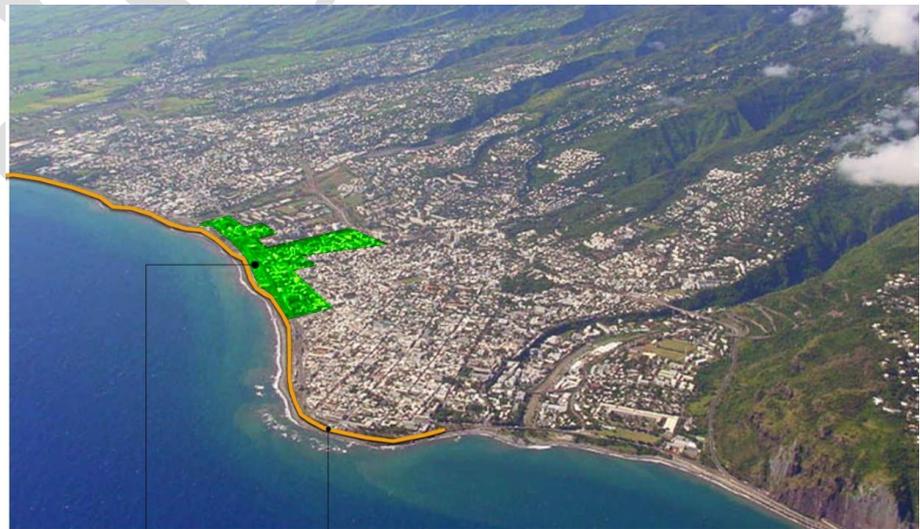
grandir avec la Réunion

AVENANT AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE DE SAINT- DENIS

PRU NORD EST LITTORAL (PRUNEL)

Quartiers Bas M. Leclerc – Vauban – Butor

COFINANCE PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU



PRU NBL

Sentier littoral



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : LES SIGNATAIRES DE L'AVENANT	3
ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION INITIAL .	4
ARTICLE 3 : OBJET DE L'AVENANT	4
ARTICLE 4 : MODIFICATIONS DU PROTOCOLE INITIAL.....	4
ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....	5
ANNEXES.....	7

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,

Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU en vigueur,

Vu le Comité National d'engagement de l'ANRU du 12 mai 2016,

Vu les décisions prises par les bailleurs sociaux concernés,

Vu l'accord des comités d'engagement compétents de la CDC,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du2018,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du2018,

Article 1 : Les signataires de l'avenant

Il est convenu entre,

- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,
- L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,
- La CINOR, Communauté d'agglomération du Nord de la Réunion représenté par son Président
- La ville de Saint-Denis, Commune désignée ci-après « porteur de projet », comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 du protocole
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa Directrice Générale,
- La Caisse des Dépôts, représentée par sa Directrice Régionale,
- L'Association Foncière Logement, représentée par son Président,
- La SHLMR, maître d'ouvrage pressenti de la (ou des) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, représenté par son Directeur
- La SIDR, maître d'ouvrage pressenti de la (ou des) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, représenté par son Directeur
- La SEDRE, maître d'ouvrage pressenti de la (ou des) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, représenté par son Directeur
- La SEMADER, maître d'ouvrage pressenti de la (ou des) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, représenté par son Directeur
- La SODIAC, maître d'ouvrage pressenti de la (ou des) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, représenté par son Président Directeur Général

Ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Article 2 : Identification du protocole de préfiguration initial

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain Nord Est Littoral (PRUNEL) de la ville de Saint-Denis portant sur les quartiers Bas Maréchal Leclerc – Vauban – Butor, dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'Anru en date du 12 mai 2016, a été signé le 14 juin 2016.

Article 3 : Objet de l'avenant

Suite à sa signature, le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain Nord Est Littoral (PRUNEL) doit faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, lorsque ces modifications impactent l'économie générale du projet, un avenant au protocole doit être formalisé.

L'objet du présent avenant consiste en :

- la prorogation de la durée du protocole,
- l'ajustement du calendrier opérationnel,
- l'évolution des concours financiers de l'Anru.

Article 4 : Modifications du protocole initial

Le protocole initial mentionné à l'article 2 du présent avenant est modifié dans les conditions ci-après :

Article 4.1 – durée du protocole

Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 2^{ème} semestre 2016, et la date de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le 31 décembre 2019.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est prévue au 31 décembre 2019.

Le calendrier opérationnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Anru relatif au NPNRU.

Article 11.2 La durée du protocole de préfiguration

Le protocole prend effet à partir de sa signature par l'Anru.

Le présent protocole s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde¹ de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre du présent protocole. »

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

1 Cf. calendrier opérationnel de l'annexe 2 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU

Article 5 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'Anru.

Les clauses du protocole de préfiguration non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans le protocole initial.

Le présent avenant est établi en 5 exemplaires originaux,

PROJET

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Date² :

Signatures

Le Directeur Général de l'Anru M. Nicolas GRIVEL	Le Délégué Territorial de l'Anru M. Amaury DE SAINT QUENTIN
Le Président de la CINOR M. Gérald MAILLOT	Le Maire de la commune de Saint-Denis M. Gilbert ANNETTE
La Directrice Générale de l'Anah Mme Blanche GUILLEMOT	La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts Mme Nathalie INFANTE
Le Directeur de la SHLMR M. Gilles TARDY	Le Directeur de la SIDR M. Jacques Durand
Le Directeur de la SEDRE M. Philippe LAPIERRE	Le Directeur de la SEMADER M. Joël PERSONNE
Le Directeur Délégué de la SODIAC M. Jean Claude PITOU	Le Président de l'Association Foncière Logement M. Bruno LUCAS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Apposé par le dernier signataire(s)
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Apposé par le directeur général de l'Anru ou le délégué territorial de l'Anru)

ANNEXES

1. Annexe 7 - Tableau financier initial relatif au protocole de préfiguration du 14 juin 2016
2. Annexe 7 - Tableau financier des opérations physiques relatif à la décision d'ajustement de la programmation financière n° 18/271 du 16/05/2018 du protocole de préfiguration,
3. Annexe 7 - Tableau financier final des opérations physiques relatif à l'avenant n° 2 du protocole de préfiguration

PROJET

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

1. Annexe 7 - Tableau financier initial relatif au protocole de préfiguration du 14 juin 2016

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul Subvention, Cofinancements prévus ...)	Financement CDC	Financement bailleurs	Financement Ville	Financement CINOR	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération
AMO conduite de projet et OPCU	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	180 000,00 €	50%	90 000,00 €	Cofinancement St-Denis			90 000,00 €		Août 2016	21
AMO concertation	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	Cofinancement St-Denis			50 000,00 €		Août 2016	21
AMO GUP multisite	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	50 000,00 €	50%	25 000,00 €	Cofinancement St-Denis			25 000,00 €		Février 2017	15
Directeur de projet	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	230 000,00 €	50%	115 000,00 €	Cofinancement St-Denis			115 000,00 €			
Etude de dureté foncière	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	Cofinancement St-Denis			50 000,00 €		Août 2016	15
Mise à jour de l'inventaire des bâtiments dégradés	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	Cofinancement St-Denis			15 000,00 €		Août 2016	5
Etude marché résidentiel	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	50 000,00 €	50%	25 000,00 €	Cofinancement St-Denis			25 000,00 €		Septembre 2016	7
Etude sociologique des quartiers	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	40 000,00 €	50%	20 000,00 €	Cofinancement St-Denis			20 000,00 €		Novembre 2016	8
Etude stratégique patrimoniale de la SEDRE (lot 1)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEDRE	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	Cofinancement SEDRE		7 500,00 €			Août 2016	6
Etude stratégique patrimoniale de la SHLMR (lot 2)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SHLMR	70 000,00 €	50%	35 000,00 €	Cofinancement SHLMR		35 000,00 €			Août 2016	6
Etude stratégique patrimoniale de la SIDR (lot 3)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SIDR	60 000,00 €	50%	30 000,00 €	Cofinancement SIDR		30 000,00 €			Août 2016	6
Etude stratégique patrimoniale de la SEMADER (lot 4)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEMADER	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	Cofinancement SEMADER		7 500,00 €			Août 2016	6
Expertise sur la baisse de la consommation des bâtiments	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEMADER	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	Cofinancement SIDR SHLMR SEDRE SODIAC VILLE		12 000,00 €	3 000,00 €		Octobre 2016	5
Schéma de développement économique	M. Leclerc-Vauban-Butor	CINOR/Co-pilotage Ville	180 000,00 €	0%	0,00 €	Financement CINOR/CDC/Ville	85 000,00 €		35 000,00 €	60 000,00 €	Août 2016	7
Etudes de mobilité	M. Leclerc-Vauban-Butor	CINOR/Co-pilotage Ville	110 000,00 €	0%	0,00 €	Cofinancement CINOR/CDC	20 000,00 €			90 000,00 €	Août 2016	11
Plan d'action pour les mobilités actives et partagées	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	80 000,00 €	50%	40 000,00 €	Cofinancement Ville			40 000,00 €		Septembre 2016	5
Etude d'aménagement et de programmation des équipements publics	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	Cofinancement St-Denis			50 000,00 €		Août 2016	6
Maitrise d'œuvre urbaine	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	280 000,00 €	50%	140 000,00 €	Cofinancement St-Denis			140 000,00 €		Novembre 2016	18
Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20181127-185008-DE Date de télétransmission : 06/12/2018 Date de réception préfecture : 06/12/2018			1 720 000,00 €		715 000,00 €		105 000,00 €	92 000,00 €	658 000,00 €	150 000,00 €		

2. Annexe 7 - Tableau financier relatif à la décision d'ajustement de la programmation financière n° 18/271 du 16/05/2018 du protocole de préfiguration

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul Subvention, Cofinancements prévus ...)	Financement CDC	Financement bailleurs	Financement Ville	Financement CINOR	Démarrage		
											Année	Semestre	Durée en semestre
AMO conduite de projet et OPCU	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	163 990,00 €	50%	81 995,00 €	Cofinancement St-Denis			81 995,00 €		2016	2	4
AMO concertation	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	Cofinancement St-Denis			50 000,00 €		2016	2	4
AMO GUP multisite	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	55 000,00 €	50%	27 500,00 €	Cofinancement St-Denis			27 500,00 €		2017	1	3
Directeur de projet	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	230 000,00 €	50%	115 000,00 €	Cofinancement St-Denis			115 000,00 €		2016	1	4
Etude de dureté foncière	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	115 710,00 €	50%	57 855,00 €	Cofinancement St-Denis			57 855,00 €		2016	2	3
Mise à jour de l'inventaire des bâtiments dégradés	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	28 000,00 €	50%	14 000,00 €	Cofinancement St-Denis			14 000,00 €		2016	2	1
Etude marché résidentiel	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	50 000,00 €	50%	25 000,00 €	Cofinancement St-Denis			25 000,00 €		2016	2	2
Etude sociologique des quartiers	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	40 000,00 €	50%	20 000,00 €	Cofinancement St-Denis			20 000,00 €		2016	2	2
Etude stratégique patrimoniale de la SEDRE (lot 1)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEDRE	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	Cofinancement SEDRE		7 500,00 €			2016	2	1
Etude stratégique patrimoniale de la SHLMR (lot 2)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SHLMR	70 000,00 €	50%	35 000,00 €	Cofinancement SHLMR		35 000,00 €			2016	2	1
Etude stratégique patrimoniale de la SIDR (lot 3)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SIDR	60 000,00 €	50%	30 000,00 €	Cofinancement SIDR		30 000,00 €			2016	2	1
Etude stratégique patrimoniale de la SEMADER (lot 4)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEMADER	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	Cofinancement SEMADER		7 500,00 €			2016	2	1
Expertise sur la baisse de la consommation des bâtiments	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEMADER	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	Cofinancement SIDR SHLMR SEDRE SODIAC VILLE		12 000,00 €	3 000,00 €		2016	2	1
Elaboration d'un schéma de développement économique	M. Leclerc-Vauban-Butor	CINOR/Copilotage Ville	180 000,00 €	0%	0,00 €	Financement CINOR/CDC/Ville	85 000,00 €		35 000,00 €	60 000,00 €	2016	2	2
Etudes de mobilité	M. Leclerc-Vauban-Butor	CINOR/Copilotage Ville	110 000,00 €	0%	0,00 €	Cofinancement CINOR/CDC	20 000,00 €			90 000,00 €	2016	2	2
Plan d'action pour les mobilités actives et partagées	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	72 600,00 €	50%	36 300,00 €	Cofinancement St-Denis			36 300,00 €		2016	2	1
Etude d'aménagement et de programmation des équipements publics	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	104 700,00 €	50%	52 350,00 €	Cofinancement St-Denis			52 350,00 €		2016	2	1
Maitrise d'œuvre urbaine	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	280 000,00 €	50%	140 000,00 €	Cofinancement St-Denis			140 000,00 €		2016	2	3
TOTAL			1 720 000,00 €		715 000,00 €		105 000,00 €	92 000,00 €	658 000,00 €	150 000,00 €			

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

3. Annexe 7 - Tableau financier final relatif à l'avenant n° 2 du protocole de préfiguration

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul Subvention, Cofinancements prévus ...)	Financement CDC	Financement bailleurs	Financement Ville	Financement CINOR	Démarrage		
											Année	Semestre	Durée en semestre
AMO conduite de projet et OPCU	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	163 990,00 €	50%	81 995,00 €	Cofinancement St-Denis			81 995,00 €		2017	2	4
AMO concertation	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	Cofinancement St-Denis			50 000,00 €		2017	2	4
AMO GUP multisite	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	55 000,00 €	50%	27 500,00 €	Cofinancement St-Denis			27 500,00 €		2017	2	3
Directeur de projet	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	230 000,00 €	50%	115 000,00 €	Cofinancement St-Denis			115 000,00 €		2016	2	4
Etude de dureté foncière	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	115 710,00 €	50%	57 855,00 €	Cofinancement St-Denis			57 855,00 €		2017	2	3
Mise à jour de l'inventaire des bâtiments dégradés	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	28 000,00 €	50%	14 000,00 €	Cofinancement St-Denis			14 000,00 €		2017	2	1
Etude marché résidentiel	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	50 000,00 €	50%	25 000,00 €	Cofinancement St-Denis			25 000,00 €		2017	2	2
Etude sociologique des quartiers	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	40 000,00 €	50%	20 000,00 €	Cofinancement St-Denis			20 000,00 €		2017	2	2
Etude stratégique patrimoniale de la SEDRE (lot 1)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEDRE	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	Cofinancement SEDRE		7 500,00 €			2017	1	1
Etude stratégique patrimoniale de la SHLMR (lot 2)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SHLMR	70 000,00 €	50%	35 000,00 €	Cofinancement SHLMR		35 000,00 €			2017	1	1
Etude stratégique patrimoniale de la SIDR (lot 3)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SIDR	60 000,00 €	50%	30 000,00 €	Cofinancement SIDR		30 000,00 €			2017	1	1
Etude stratégique patrimoniale de la SEMADER (lot 4)	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEMADER	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	Cofinancement SEMADER		7 500,00 €			2017	1	1
Expertise sur la baisse de la consommation des bâtiments	M. Leclerc-Vauban-Butor	SEMADER	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	Cofinancement SIDR SHLMR SEDRE SODIAC VILLE		12 000,00 €	3 000,00 €		2017	1	1
Elaboration d'un schéma de développement économique	M. Leclerc-Vauban-Butor	CINOR/Copilotage Ville	180 000,00 €	0%	0,00 €	Financement CINOR/CDC/Ville	85 000,00 €		35 000,00 €	60 000,00 €	2016	2	2
Etudes de mobilité	M. Leclerc-Vauban-Butor	CINOR/Copilotage Ville	110 000,00 €	0%	0,00 €	Cofinancement CINOR/CDC	20 000,00 €			90 000,00 €	2016	2	2
Plan d'action pour les mobilités actives et partagées	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	72 600,00 €	50%	36 300,00 €	Cofinancement St-Denis			36 300,00 €		2017	2	1
Etude d'aménagement et de programmation des équipements publics	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	104 700,00 €	50%	52 350,00 €	Cofinancement St-Denis			52 350,00 €		2017	2	1
Maitrise d'œuvre urbaine	M. Leclerc-Vauban-Butor	Ville	280 000,00 €	50%	140 000,00 €	Cofinancement St-Denis			140 000,00 €		2017	2	3
TOTAL			1 720 000,00 €		715 000,00 €		105 000,00 €	92 000,00 €	658 000,00 €	150 000,00 €			

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185008-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018